



TIR A L'ARC

Règlement universitaire

Dispositions particulières

Saison 2023-2024

Composition de la commission mixte nationale

Membres FF Tir à L'Arc

Evelyne GLAIZE (Secrétaire Générale adjointe FFTa)

Xavier VERAY (Directeur Technique National Adjoint)

Carole FERRIOU (FFTa -Membre du Comité Directeur Référente Tir à l'Arc Scolaire et Universitaire)

Membres FF Sport U

Sébastien FAURE - (Université de Bordeaux)

Delphine REGEARD (Directeur National Adjoint)

Championnat de France	Dates (Lieu)	Envoi des résultats
CFU Individuels et Equipes	7 et 8 février 2024 PESSAC	Vendredi 12 janvier 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

7 et 8 février 2024 (à PESSAC)
(Nouvelle Aquitaine)

2 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA NATIONALE DES RÉSULTATS ET DES DEMANDES DE QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Pour se qualifier au championnat de France individuel ou par équipe les étudiants devront impérativement participer à une épreuve académique, régionale ou de conférence. Une liste d'épreuves fédérales pouvant accueillir des étudiants est disponible avec une convention type entre les comités régionaux FFTa et Ligues FF Sport U

Les propositions de qualification en équipes ne peuvent porter que sur des performances réalisées par 3 archers poulies ou 3 archers classiques lors de la même épreuve.

Le vendredi 12 janvier 2024
Contact : nguerin@sport-u.com

2.1 Quotas

Au maximum 100 archers seront sélectionnés. Le quota définitif sera déterminé par le nombre de cibles mises à disposition par l'organisation du championnat de France et sur proposition des régions.

L'envoi des résultats doit faire apparaître : la place obtenue au championnat sélectif d'académie, de région ou de conférence, la performance (score) et le nombre de participants dans chaque spécialité.

Epreuves promotionnelles : les Ligues Régionales du Sport U sont invitées à proposer des épreuves en extérieur dans le but de permettre aux archers de prolonger leur saison universitaire.

Demande de qualification exceptionnelle (QE) :

Il est rappelé que les seuls motifs recevables sont les sélections en équipe de France (stage et/ou compétition), les examens universitaires et les raisons médicales majeures. Les justificatifs prévus sont l'attestation du DTN, la convocation signée du chef d'établissement ou la photocopie du certificat médical. Tout autre motif de demande de QE ne sera pas recevable. Dans tous les cas, la CMN reste souveraine. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par la direction nationale.

Cette demande doit impérativement être transmise via la Ligue Régionale du Sport U à la direction nationale avant le **05 janvier 2024** via le formulaire disponible sur : <https://sport-u.com/sports-ind/TIR-A-LARC/>

Forfaits :

Tout forfait devra être signalé et cela jusqu'au début du CFU sans que cela ne donne automatiquement la possibilité d'effectuer un remplacement. Ces dispositions doivent notamment permettre aux organisateurs de préparer sereinement la compétition.

Intégration des scores réalisés sur les compétitions FFSU au classement national FFTA :

- La compétition doit avoir été arbitrée par des arbitres actifs de la FFTA ;
- Fournir l'extrait du calendrier national (ou le lien figurant sur le site de la FFSU) ;
- Les scores doivent être réalisés selon le règlement de la FFTA, joindre la feuille de marque originale signée par l'arbitre portant la mention « Score réalisé selon le règlement FFTA » ;
- Joindre les résultats de la compétition où apparaissent les deux numéros de licences.

Les documents justificatifs devront parvenir à la FFTA dans un délai de 30 jours suivant la fin de la compétition. Pour que le score soit pris en compte pour le sélectif au championnat de France de la discipline concernée, les documents devront parvenir 10 jours avant la date de l'arrêté dudit sélectif.

FORMULE SPORTIVE

1 - INDIVIDUEL

Arc classique en jeunes gens et jeunes filles :

- 2 x 18 m, puis tableau final, sur trispot de 40 cm, matches en sets.

Arc à poulies en jeunes gens et jeunes filles :

- Si le nombre d'une catégorie sélectionnable par la commission mixte nationale est trop faible (inférieur à 4), les archers de cette catégorie seront intégrés dans une catégorie permettant un classement mixte.
- 2 x 18 m, puis tableau final, sur trispot de 40 cm Poulies, en scores cumulés

2 - PAR EQUIPES

Équipes de **4 archers maxi, 3 minimum.**

Arc classique :

- Les archers doivent appartenir à la même A.S. ; l'équipe peut être mixte. Une seule équipe sera autorisée par A.S.
- Qualification : les 16 meilleures équipes proposées par les régions. Une seconde équipe par AS pourra être engagée et autorisée à participer au CFU si le quota initial de 16 équipes n'est pas atteint à l'issue de la sélection.
- Distance : 18 m, trispot : 40 cm.
- Formule : 1er tour de classement, sur 5 volées de 6 flèches (cumul de points), puis tableau final avec classement sous la forme de duels en sets.

Arc à poulies :

- Pour l'épreuve arc à poulies les équipes d'académie sont autorisées (pas plus de 2 équipes par académie)
- Composition : mixité possible, les archers appartiennent à la même académie.
- Qualification : 8 équipes au maximum peuvent être retenues selon les performances. Une seconde équipe par AS pourra être engagée et autorisée à participer au CFU si le quota initial de 8 équipes n'est pas atteint à l'issue de la sélection. En dessous de 4 équipes, l'épreuve peut être conservée mais le titre de champion de France n'est pas attribué mais podium avec médailles.

- Formule : Distance : 18 m, trispot : 40 cm poulies.
- Formule : 1er tour de classement, sur 5 volées de 6 flèches (cumul de points), puis tableau final avec classement sous la forme de duels en cumul de points (4 volées de 6 flèches).

Règlement sportif

Le championnat de France se déroule suivant le règlement de la FFTA Tir à 18m en vigueur, **avec des aménagements pour les équipes précisées dans les dispositions particulières.**

Procédure d'homologation par la FFTA des résultats obtenus lors des compétitions FF Sport U à disposition sur le site <https://sport-u.com/sports-ind/TIR-A-LARC/>

Tenue vestimentaire : tout participant devra privilégier une tenue de l'association sportive (**pas de tenue club FFTA**) et des chaussures de sport, sous peine d'être exclu.

En équipe : même tenue pour tous les membres de l'équipe y compris le capitaine.

Programme international

FISU : pas de compétition internationale en tir à l'arc pour la saison 2023-2024.

Saison 2024-2025 : 32^e Jeux mondiaux universitaires d'été - Rhin-Ruhr (GER) du 16 au 27 juillet 2025.

CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

Directeur national adjoint - Delphine REGEARD

dregeard@sport-u.com 06 63 83 45 59

Assistant pôle sport - Nicolas GUERIN

nguerin@sport-u.com / 01 58 68 22 90

